CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E141411** **VALABLE JUSQU'AU** **11/03/2027**

ÉDITÉ LE 04/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Raison sociale : PEINTURE VALLEE DE SEINE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/03/2024

Capital : 100 000

22 RUE HENRI BECQUEREL
ZONE INDUSTRIELLE N°2
27000 EVREUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 2007b00930

Siret : 500 495 684 00028

Téléphone : 02 32 32 64 41 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :
VAN HESE ARNAUD PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 01-20229

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 20801882504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 20801882504

Site Internet : http://www-thierry-lebrech-peinture.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/02/2026

E-mail : maisonlebrech@saspvs.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 250 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	12/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/03/2026 15:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.